

Les politiques cyclables des régions

Enquête ADC 2006



Depuis cinq ans, l'ADEUS analyse l'état de la politique cyclable des départements et des collectivités pour l'Association des départements cyclables (ADC).

LE CONTEXTE D'ÉTUDE

L'Association des départements cyclables (ADC) a réalisé quatre enquêtes depuis 1998 auprès des départements français, afin de connaître les politiques cyclables mises en oeuvre par ces collectivités et d'en mesurer l'impact.

En 2006, l'ADC a proposé d'étendre ces enquêtes aux régions, en adaptant le questionnaire aux compétences de ces dernières en matière de politique cyclable.

La problématique :

Analyser l'évolution des politiques cyclables des régions.

La démarche :

Enquête approfondie, par questionnaire, auprès des régions, faisant appel aux données disponibles dans les différents services.

Le calendrier :

Enquête en 2006

Etude terminée en juillet 2007.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

Données générales

Mise à part la Région Languedoc-Roussillon qui a l'intention d'adopter un plan d'actions, les 14 autres régions répondantes ont déjà toutes institué une politique en faveur de la bicyclette.

La politique en faveur de la bicyclette a été mise en oeuvre majoritairement en matière de tourisme et des transports au titre des schémas régionaux du tourisme et du transport, ainsi qu'en environnement, dans le cadre des véloroutes et voies vertes et d'aménagement du territoire.

Les initiatives des régions en faveur de l'utilisation de la bicyclette sont mises en oeuvre au niveau politique et technique, par le biais de structures spécifiques et par l'intervention de prestataires extérieurs dans la définition des éléments de la politique cyclable.

Les politiques cyclables des régions se traduisent par la mise en place de moyens financiers.

Six régions répondantes disposent d'un système d'information géographique (SIG) intégrant les itinéraires cyclables. Seules deux régions ont mis en place une charte régionale de signalisation.

12 régions répondantes disposent d'un système de subventions aux communes et aux autres collectivités, hors schéma national des véloroutes et voies vertes. Un partenariat financier a été établi avec les communes, les intercommunalités, les départements, l'Etat ou l'Union Européenne.

Données complémentaires

D'autres actions en faveur des cyclistes ont été mises en place : intégration de la politique cyclable dans les documents d'urbanisme, engagement d'action avec d'autres partenaires institutionnels, prise en compte de la dimension du vélo au lycée et à l'université, installation d'équipements de stationnement pour les vélos, actions en matière de sécurité routière, opérations de communication sur l'utilisation du vélo sur le territoire, valorisation touristique des aménagements cyclables, mise en place d'un plan de déplacements d'entreprise, mise à disposition de vélos de service...

Des enquêtes comme des comptages réalisés régulièrement sur les aménagements cyclables constituent un bon moyen d'ajustement de la politique cyclable des régions.

Schéma des véloroutes et voies vertes

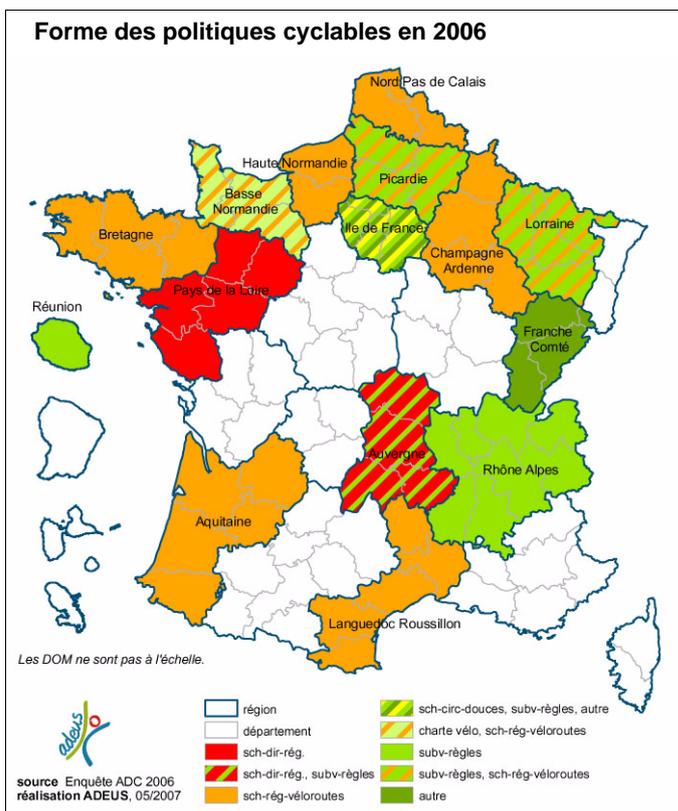
L'ensemble des 14 régions métropolitaines répondantes sont traversées par au moins un itinéraire du schéma national des véloroutes et voies vertes.

9 régions répondantes disposent d'un schéma régional des véloroutes et voies vertes. L'enquête n'a pas permis de chiffrer le linéaire total des différents itinéraires des schémas régionaux seules quatre régions ont fourni ces données.

L'Etat, les départements, les communes et agglomérations, l'ADEME, l'Union Européenne et les bureaux d'études peuvent intervenir soit en phase de consultation, pour la signalétique et l'animation de l'itinéraire, soit en phase d'étude préalable. D'autres partenaires peuvent intervenir dans certaines régions : les Comités départementaux et régionaux de tourisme, les syndicats d'initiatives, des acteurs de randonnées...

En matière d'investissement pour la réalisation du schéma régional, la répartition par acteur est variable d'une région à l'autre. En moyenne, l'Etat participe à la hauteur de 23 %.

Un programme d'aides financières a été arrêté dans 8 régions pour la mise en oeuvre du schéma régional.



Type de projet : Contrat particulier
Nom du projet : 565 Enquête ADC 2006
Equipe projet : Daniel Hauser (chef de projet),
Pierre Lavergne, Youssef Katiri, Vincent Bort,
Monique Zeck, Pierre Reibel
Nombre de pages : 29
Résumé : Stéphanie Martin